



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/112  
27 juillet 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Cent-quarantième-neuvième session  
Genève, 10-13 novembre 2009  
Point 14.2 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN ET MISE AUX VOTE DE PROJETS DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES  
MONDIAUX ET/OU DE PROJETS D'AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS  
TECHNIQUES MONDIAUX ÉTABLIS**

Proposition de rectificatif 1 au règlement technique mondial No 9  
(Protection des piétons)

Communication du Groupe de travail de la sécurité passive \*/

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) à sa quarante-cinquième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2009/3, non modifié. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1) (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/45, par. 8).

---

\*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

TEXTE DU RÈGLEMENT

Paragraphe 3.28, lire:

"3.28 ... Le ruban doit rester tendu pendant toute l'opération, une de ses extrémités étant maintenue au même niveau que le plan de référence du sol, à la verticale de la face avant du pare-choc..."

Paragraphe 4.1, lire:

4.1 (correction sans objet en français)

Paragraphe 6.3.1.1, lire:

"6.3.1.1 ... masse d'essai de  $13,4 \pm 0,2$  kg (voir fig. 12). Les dimensions exactes des diverses parties sont indiquées à la figure 12.

Les crochets, poulies, etc., fixés à..."

Paragraphe 6.3.1.1.5, lire:

"6.3.1.1.5 ... à  $20 \pm 4$  °C, avant retrait de l'élément pour l'essai. Même une fois sorti du local de conditionnement, l'élément de frappe ne doit pas être soumis à des conditions différant de celles régnant dans le local d'essai."

Paragraphe 6.3.1.1.7.2, figure 12, remplacer par la figure suivante:

"

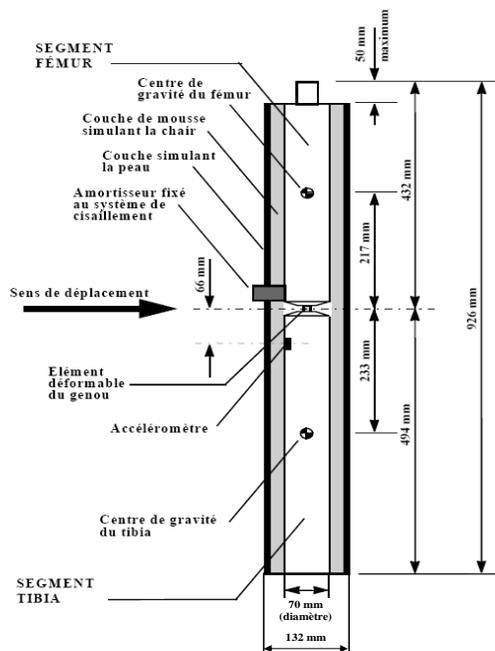


Figure 12...."

Paragraphe 6.3.1.2.8, lire:

"6.3.1.2.8 ... à  $20 \pm 4$  °C, avant retrait de l'élément pour l'essai. Même une fois sorti du local de conditionnement, l'élément de frappe ne doit pas être soumis à des conditions différant de celles régnant dans le local d'essai."

Paragraphe 8.1.1.4, lire:

8.1.1.4 (correction sans objet en français)

Paragraphe 8.1.1.5, lire:

"8.1.1.5 ... La force est augmentée à une vitesse de 0,1 à 20 mm/s jusqu'à ce que..."

Paragraphe 8.1.2.2.1, première phrase, lire:

8.1.2.2.1 (correction sans objet en français)

Paragraphe 8.1.2.2.4, lire:

8.1.2.2.4 (correction sans objet en français)

Paragraphe 8.2.2.1, lire:

8.2.2.1 (correction sans objet en français)

Paragraphe 8.2.2.4, lire:

8.2.2.4 (correction sans objet en français)

-----